

Tel que le prescrit l'article 156 du code municipal les élus ont reçu un avis de convocation à cette séance spéciale dans les délais prescrits.

Procès-verbal d'une séance extraordinaire, tenue le 25 janvier 2016 au lieu habituel des délibérations

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est présente.

1. Ouverture de la séance et présences

Le conseil a été informé que la séance extraordinaire serait annulée et reportée au jeudi 28 janvier à 17 h.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière